



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Décision n° 0797 /MFB/DGTCP/DSDI du 09 AOUT 2024
portant création, organisation et fonctionnement du Bureau Central des Etudes
et fixant ses attributions

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances ;
- Vu l'ordonnance n° 2009-385 du 1^{er} décembre 2009 portant réglementation bancaire en République de Côte d'Ivoire ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

Considérant les nécessités de service,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est créé, au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, une structure dénommée « Bureau Central des Etudes », en abrégé « BCE ».

Article 2 : Le BCE est chargé :

- de réaliser et coordonner les études ainsi que les analyses comptables et financières au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;
- d'assurer la veille sur l'évolution de l'environnement politique, économique, social et financier, tant sur le plan national qu'international ;



- de collecter, traiter, diffuser et assurer la protection de l'information économique et financière du Trésor Public, dans une démarche d'intelligence économique ;
- d'émettre des avis consultatifs à l'attention de la Direction Générale, en vue de la prise de décisions stratégiques ;
- d'assurer le suivi des différents secteurs d'activités et des politiques économiques mises en œuvre, à travers l'instruction des dossiers en provenance des Ministères, la participation aux rencontres sur ces questions et la production de notes techniques ;
- d'assurer la veille sur les activités de placement financier illicite et mener les investigations sur lesdites activités, en liaison avec les services compétents de l'Etat, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (AMF-UMOA), en vue de sécuriser l'épargne des populations et contribuer à l'assainissement de l'environnement des affaires ;
- de tenir le Secrétariat exécutif du Comité de Veille sur les placements financiers illicites ;
- d'assurer le suivi des activités liées aux divers modes de financement innovant, notamment le financement alternatif et la finance verte.

Article 3 : Le BCE comprend quatre (04) Services rattachés et trois (03) Pôles Stratégiques dont dépendent des Services.

Article 4 : Les Services rattachés sont :

- le Service Secrétariat, Courrier et Informations Documentées ;
- le Service Qualité, Contrôle Interne et Ecoute Client ;
- le Service Ressources Humaines, Matérielles et Développement du Capital Humain ;
- le Service Gestion des Bases de Données.

Le Service Secrétariat, Courrier et Informations Documentées

Il est chargé :

- d'effectuer la saisie et le classement des documents ;
- de recevoir les clients ;
- de gérer les appels téléphoniques et l'émission des fax ;
- de rédiger les projets de lettre ;
- de gérer les rendez-vous du Coordonnateur ;
- d'assurer la transmission des informations et documents aux services ;
- de préparer les missions ;
- de traiter le courrier « arrivée » et « départ » ;
- d'organiser des séances de formation sur le courrier avec les agents ;
- de contrôler les registres d'enregistrement du courrier ;
- d'assurer la collecte et l'inventaire des documents d'archives ;

- d'assurer la conservation et le conditionnement des documents ;
- d'assurer la diffusion des informations relatives aux documents d'archives ;
- d'assurer l'interface avec la Direction de la Documentation et des Archives.

Le Service Qualité, Contrôle Interne et Ecoute Client

Il est chargé :

- d'assurer la coordination des activités en lien avec les autres Processus de la DGTCP ;
- d'élaborer et suivre la mise en œuvre du plan d'actions du Processus du BCE ;
- de produire et d'analyser les outils de pilotage du Processus du BCE (fiche technique, tableau de bord, parties intéressées pertinentes, matrice des risques, etc.) ;
- de préparer les Revues de direction et les comités-processus ;
- d'assurer le suivi des actions des correspondants Processus ;
- d'identifier et d'analyser les non conformités ou dysfonctionnements relatifs au Processus du BCE ;
- de préparer les missions d'audit concernant le Processus du BCE ;
- de traiter les constats et recommandations des différentes missions d'audit ;
- d'assurer le fonctionnement du Comité de Coordination du Système de Management Intégré (CCSMI) ;
- d'assurer la gestion de la relation client ;
- de traiter les plaintes et réclamations ;
- d'assurer l'interface avec la Direction de la Qualité et de la Normalisation et la Direction de la Communication et des Relations Publiques.

Le Service Ressources Humaines, Matérielles et Développement du Capital Humain

Il est chargé :

- de rédiger les différents documents administratifs relatifs au personnel ;
- d'effectuer le contrôle des présences et des absences du personnel ;
- d'élaborer et suivre le programme des départs en congés annuels et à la retraite ;
- d'effectuer la mise à jour du listing du personnel ;
- d'élaborer et d'assurer le suivi de l'exécution du budget du BCE ;
- de recevoir et traiter les demandes de matériel et de fournitures du personnel ;
- de gérer les commandes de matériel et des fournitures ;
- de gérer la réception et la distribution du matériel et des fournitures ;
- d'assurer l'interface avec la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Moyens Généraux ;
- de rechercher des partenariats stratégiques visant à faciliter l'accomplissement des missions du BCE ;
- d'organiser, en relation avec la Direction de la Formation, des séances internes et externes de renforcement des capacités des agents du BCE ;
- d'assurer l'encadrement des stagiaires et acteurs sollicitant l'expertise du BCE.

Le Service Gestion des Bases de Données

Il est chargé :

- de concevoir, d'actualiser le site Internet ou la plateforme digitale du BCE et d'assurer la sécurité des données, en liaison avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI) ;
- d'assurer la gestion des bases de données du BCE et des serveurs dédiés ;
- de digitaliser les procédures du BCE ;
- de superviser l'externalisation de certaines activités informatiques du BCE, en liaison avec la DSI.

Article 5 : Les Pôles Stratégiques du BCE sont :

- Veille Informationnelle et Analyses Stratégiques ;
- Etudes, Analyses Comptables et Financières ;
- Suivi des Secteurs d'Activités et des Financements Innovants.

❖ Le Pôle Stratégique « Veille Informationnelle et Analyses Stratégiques »

Il comprend quatre (04) Services :

- le Service Environnement Economique et Financier ;
- le Service Finances Publiques, Trésorerie et Dette ;
- le Service Relations Financières Extérieures ;
- le Service Secteur Financier, Finance Informelle et Pratiques Illicites.

Le Service Environnement Economique et Financier

Il est chargé :

- d'assurer la veille sur les évolutions du contexte interne et externe du Trésor Public, notamment l'environnement économique et financier national, régional et international ;
- de collecter, traiter, diffuser et assurer la protection de l'information économique et financière du Trésor Public ;
- de produire des notes d'alerte sur chaque évolution du contexte en lien avec l'environnement économique et financier national, régional et international.

Le Service Finances Publiques, Trésorerie et Dette

Il est chargé :

- d'assurer la veille sur l'exécution du budget de l'Etat en dépenses et en recettes, l'équilibre de la trésorerie de l'Etat et la viabilité de la dette publique ;
- de collecter, traiter, diffuser et assurer la protection de l'information sur les mobilisations de recettes publiques, les prises en charge comptables des mandats, les disponibilités financières, les restes à payer, les passifs et la dette publique ;
- de produire des notes d'alerte sur chaque évolution du contexte en lien avec la gestion des Finances Publiques, de la trésorerie et de la dette.

Le Service Relations Financières Extérieures

Il est chargé :

- d'assurer la veille sur l'équilibre des comptes extérieurs de la nation ;
- de collecter, traiter, diffuser et assurer la protection de l'information sur le rapatriement des recettes d'exportation, l'exécution des transferts internationaux, la balance des paiements, la balance des règlements effectifs, les investissements et emprunts étrangers, etc. ;
- de produire des notes d'alerte sur chaque évolution du contexte en lien avec la gestion des relations financières extérieures.

Le Service Secteur Financier, Finance Informelle et Pratiques Illicites

Il est chargé :

- d'assurer la veille sur la solidité et la profondeur du secteur financier formel ainsi que les pratiques financières informelles et illicites ;
- de collecter, traiter, diffuser et assurer la protection de l'information sur les banques et assimilés, les institutions de microfinance, les assurances, la bourse et les autres acteurs du marché des capitaux, les taux de bancarisation, les taux de pénétration et d'utilisation des services financiers, les indicateurs de gestion et les ratios prudentiels des institutions financières, les Fintechs, la finance informelle et/ou illicite, les crypto monnaies et les monnaies virtuelles de banque centrale ;
- de produire des notes d'alerte sur chaque évolution du contexte en lien avec la stabilité et la profondeur du secteur financier formel ainsi que les pratiques financières informelles et/ou illicites ;
- de tenir le Secrétariat Exécutif du Comité de Veille sur les Placements Financiers Illicites ;
- de suivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de Veille sur les Placements Financiers Illicites et les décisions y relatives arrêtées par les Autorités compétentes.

❖ Le Pôle Stratégique « Etudes, Analyses Comptables et Financières »

Il comprend quatre (04) Services :

- le Service Etudes Economiques et Financières ;
- le Service Etudes Sociales et Transversales ;
- le Service Rapports, Notes et Autres Productions ;
- le Service Normes, Analyses Comptables et Publications.

Le Service Etudes Economiques et Financières

Il est chargé :

- de rédiger les Termes de Référence (TDR) des études à caractère économique et financier commanditées par la hiérarchie ou initiées par le BCE ;
- de contribuer à la rédaction des TDR des études à caractère économique et financier initiées par les autres services du Trésor Public ;

- de rédiger les dossiers d'appels d'offres pour la sélection éventuelle de consultants externes dans le cadre de la réalisation des études à caractère économique et financier ;
- de réaliser des études à caractère économique et financier, à travers la recherche documentaire, la collecte de données, le recours aux méthodes et outils adaptés et la rédaction de rapports d'étude ;
- d'examiner les rapports d'étude provisoires et finaux produits par les services du Trésor Public ou les consultants externes et émettre un avis à l'attention de la hiérarchie ;
- d'élaborer et suivre la mise en œuvre du plan d'actions issu des recommandations desdites études.

Le Service Etudes Sociales et Transversales

Il est chargé :

- de rédiger les TDR des études à caractère social ou portant sur des thématiques transversales commanditées par la hiérarchie ou initiées par le BCE ;
- de contribuer à la rédaction des TDR des études à caractère social ou portant sur des thématiques transversales initiées par les autres services du Trésor Public ;
- de rédiger les dossiers d'appels d'offres pour la sélection éventuelle de consultants externes dans le cadre de la réalisation des études à caractère social ou portant sur des thématiques transversales ;
- de réaliser des études à caractère social ou portant sur des thématiques transversales, à travers la recherche documentaire, la collecte de données, le recours aux méthodes et outils adaptés et la rédaction de rapports d'étude ;
- d'examiner les rapports d'étude provisoires et finaux produits par les services du Trésor Public ou les consultants externes et émettre un avis à l'attention de la hiérarchie ;
- d'élaborer et suivre la mise en œuvre du plan d'actions issu des recommandations desdites études.

Le Service Rapports, Notes et Autres Productions

Il est chargé :

- de concevoir les canevas-types de rapports d'études, notes techniques et conjoncturelles, bulletins statistiques et autres productions pour l'ensemble des services du Trésor Public ;
- de coordonner les observations et avis du Trésor Public sur tout dossier à examiner par les services, à la demande de la hiérarchie ;
- de centraliser les notes, rapports et autres productions émanant des services du Trésor Public ou des autres administrations ;
- d'examiner les différentes productions réceptionnées par le BCE et émettre un avis à l'attention de la hiérarchie ;

- de suivre la mise en œuvre des instructions et orientations de la hiérarchie relatives à la qualité des rapports, notes et autres documents d'analyse produits par les services du Trésor Public ;
- d'élaborer les rapports d'activités périodiques du BCE.

Le Service Normes, Analyses Comptables et Publications

Il est chargé :

- de suivre les relations avec le Conseil National de la Comptabilité, l'Ordre des Experts Comptables et les Organismes communautaires de normalisation comptable (CCOA, CPPC, CNC-OHADA) ;
- de contribuer à l'harmonisation des normes comptables et à leur implémentation ;
- de participer à la promotion et au renforcement de la qualité des informations publiées par les entités économiques ;
- de participer à l'élaboration du droit comptable ainsi qu'à l'étude et à la mise en place de normes comptables ;
- de contribuer à l'identification des principaux facteurs pouvant garantir durablement la qualité comptable au Trésor Public ;
- d'analyser les états financiers de la comptabilité publique, des entités à participation financière publique et du secteur privé.

❖ Le Pôle Stratégique « Suivi des Secteurs d'Activités et des Financements Innovants »

Il comprend quatre (04) Services :

- le Service Secteur Réel et Politiques Economiques ;
- le Service Entreprises à Actionnariat hors SGI ;
- le Service Activités Promotionnelles et Financement Alternatif ;
- le Service Finance Verte et Durable.

Le Service Secteur Réel et Politiques Economiques

Il est chargé :

- d'examiner les dossiers en provenance des acteurs des secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'économie nationale et émettre des avis techniques à l'attention de la hiérarchie ;
- de centraliser et coordonner, en cas de besoin, les observations et avis techniques des services du Trésor Public sur les dossiers concernés par le suivi du secteur réel ;
- de participer, pour le compte de la DGTCP, aux rencontres et activités concernant les secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'économie nationale et rendre compte à la hiérarchie ;
- de produire des rapports périodiques sur le dynamisme dans chaque secteur d'activité et les politiques économiques adoptées ou préconisées, en liaison avec les acteurs dudit secteur.

Le Service Entreprises à Actionnariat hors SGI

Il est chargé :

- de tenir régulièrement à jour la liste des sociétés à actionnariat non représentées par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ;
- d'effectuer des missions de contrôle de l'actionnariat des entreprises ;
- d'initier des missions d'identification et de recouvrement de dividendes prescrits dans les sociétés à actionnariat non représentées par les SGI ;
- de contribuer à l'élaboration de la réglementation encadrant le recouvrement des dividendes prescrits au niveau des sociétés à actionnariat non représentées par les SGI.

Le Service Activités Promotionnelles et Financement Alternatif

Il est chargé :

- d'examiner et traiter les dossiers adressés à la DGTCP relativement à l'organisation de certaines activités promotionnelles initiées par des entreprises et autres opérateurs économiques ;
- de contribuer à l'élaboration de la réglementation des modes de financement alternatifs aux concours bancaires et assimilés, en relation avec les services compétents de l'Etat, la BCEAO et l'AMF-UMOA ;
- d'initier des missions conjointes de contrôle des structures exerçant dans le domaine du financement participatif ou offrant aux populations des produits similaires ;
- de participer, pour le compte de la DGTCP, aux rencontres et cadres de réflexion portant sur l'autorisation des activités promotionnelles et les modes de financement alternatif des besoins de capitaux des agents économiques et rendre compte à la hiérarchie ;
- de produire des rapports périodiques sur les activités de financement alternatif.

Le Service Finance Verte et Durable

Il est chargé :

- d'examiner les dossiers adressés à la DGTCP portant sur des problématiques liées à la finance verte et durable ;
- de contribuer à l'élaboration de la réglementation de la finance durable, en particulier la finance verte, et en assurer la promotion auprès des agents économiques ;
- de participer, pour le compte de la DGTCP, aux rencontres et cadres de réflexion portant sur les questions relatives à la mobilisation des financements verts et rendre compte à la hiérarchie ;
- de produire des rapports périodiques sur les activités liées à la finance verte et durable en Côte d'Ivoire, en liaison avec les services compétents de l'Etat.

Article 6 : Le Bureau Central des Etudes est dirigé par un Coordonnateur ayant rang de Conseiller Technique.

Il est assisté, dans l'exécution de ses tâches, par des Responsables de Pôles Stratégiques ayant rang d'Inspecteur Vérificateur.

Le Coordonnateur, les Responsables de Pôles Stratégiques et les Chefs de Service sont nommés par décision du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Article 7 : La présente décision abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment :

- la décision n° 00082 MEF/DGTCP/DEMO du 11 décembre 2017 portant création d'une Cellule d'Intelligence Economique et Financière à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- la décision n° 00734/MEF/DGTCP/DEMO du 27 avril 2023 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule des Etudes Economiques et fixant ses attributions.

Article 8 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 09, AOUT 2024

Ampliations :

- | | |
|----------------------|---|
| - Direction Générale | 1 |
| - Tous les services | 1 |
| - DDA | 1 |



AHOUSSE Arthur Augustin Pascal
Directeur Général
du Trésor et de la Comptabilité Publique